



INFORMATIONS GENERALES

Tampon E.T

	PRÉNOM - NOM	FONCTION	DATE
REDACTION	A SIMON chef de projet H BOUQUET D CHAUMIER G LANGLOIS M PAGES V SIMLER	Stomathérapeutes	Août 2017
VALIDATION	Conseil administration AFET	Stomathérapeutes	Octobre 2017

De nombreux interlocuteurs sont à votre écoute pour vous donner des informations et vous aider à apprendre à vivre avec votre stomie.

Chacun doit respecter sa place et ses missions dans le respect de son champ de compétence

I LES STOMATHERAPEUTES

- Ce sont des infirmier/ères spécialisé(e)s dans la prise en charge des personnes porteuse de stomies ; ils/elles ont suivi une formation agréée pour obtenir le diplôme de stomathérapeute
- Ce sont vos interlocuteurs privilégiés ; si vous avez un problème d'appareillage ou des questions, n'hésitez pas à les contacter

Vous pouvez vous procurer leurs coordonnées par région sur le site de l'Association Française d'Entérostoma -Thérapeutes (AFET)

www.afet.asso.fr

II LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS

- Leur objectif est d'apporter un soutien concret aux stomisés dans leur vie quotidienne
- Il n'existe plus d'association nationale mais des associations régionales (pas dans toutes les régions) ; renseignez vous auprès de votre stomathérapeute pour avoir leurs coordonnées

III LES FABRICANTS DE MATERIEL (OU LABORATOIRES)

- Il en existe 5 en France :
 - BBraun
 - Coloplast
 - Convatec
 - Eakin
 - Hollister
- Ils peuvent vous donner téléphoniquement informations et conseils sur l'utilisation de leurs produits mais pas de conseils de soins

IV COMMENT SE PROCURER LE MATERIEL ?

Il existe 2 modes de distribution du matériel ; c'est à vous de choisir où vous voulez vous procurer votre matériel, en aucun cas on ne peut sous imposer l'un ou l'autre.

- Les pharmacies :
 - Délivrance de votre matériel en officine sur présentation de votre ordonnance
 - Livraison gratuite à domicile chez certains pharmaciens (vous renseigner)
 - Pratique du 1/3 payant (pas d'avance de frais)

Comparer les prix des produits non remboursés ; leur prix peut varier d'une officine à l'autre

- Les prestataires
 - Livraison gratuite au domicile sur présentation de l'ordonnance
 - Pratique du 1/3 payant (pas d'avance de frais)
 - Produits non remboursés vendus au tarif conseillé par le laboratoire (prix indicatif) ou parfois offerts

Vous pouvez obtenir la liste des prestataires de votre région par l'équipe soignante de l'établissement ou par votre stomathérapeute

Attention : ce ne sont pas des soignants, ils peuvent prodiguer des conseils mais ne peuvent en aucun cas se substituer à votre stomathérapeute ou au service qui vous a pris en charge ; ils ne sont donc pas habilités à résoudre des problèmes d'appareillage ou d'irritation cutanée

En cas de difficultés, ils doivent vous renvoyer vers votre stomathérapeute ou le service qui vous a pris en charge

Quel que soit le mode d'approvisionnement choisi, on doit vous délivrer les produits prescrits sur votre ordonnance sans substitution et vous remettre le double de votre ordonnance

